

**Ordre du jour de la rencontre du Conseil d'établissement
qui aura lieu au Centre d'éducation des adultes, 188 rue Kennedy East-
Angus, local 1078
le jeudi 11 avril 2024 à 17h00**

DÉSIGNER

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
3. Budget investissement
4. Questions du public

ADOPTER

5. Calendrier 2024-2025
6. Formulaire critère de sélection direction
7. Code de vie 2024-2025

INFORMER

8. Rapport annuel CSSHC
https://csshc.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/02/ra_csshc_2022-202385x11VF-1.pdf
9. Bons coups
10. Correspondance
11. Questions du public sur les sujets à l'ordre du jour
12. Autres sujets
13. Levée de la séance

Nathalie Roy
Directrice

Art. 64 : Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des
Art. 64 : Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.